



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du vendredi 09 juin 2023

2023 – 085	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 25/05/2023
	Date d'affichage : 25/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le vendredi 09 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT Henri, VILATON Pascal, FOURNET Cyrille, LABAT Benoît, LAGRASSE Marie-Laure, DARRACQ Nicolas, CHAUPRADE Isabelle, SEIRACQ Michel, HOURQUET Nathalie, DEHEZ Julien, WLUSEK Pierrette, GATUINGT Patrice, MARIMPOUY Jean-Gabriel, LAHONTAN Jean-Jacques, LABUXIERE Corinne.***

Excusés et procurations :

LALANNE Christelle a donné pouvoir à Pascal VILATON

MESPLEDE Audrey a donné pouvoir à LAGRASSE Marie-Laure

BEZIAT RICARD Sylvie a donné pouvoir à SEIRACQ Michel

BIARNES Karine a donné pouvoir à DARRACQ Nicolas

CAZENAVE Sandrine a donné pouvoir à LABAT Benoît

LARROQUE Claude a donné pouvoir à LABUXIERE Corinne

ETIENNE Bernard a donné pouvoir à FOURNET Cyrille

CONSTANTIN François a donné procuration à MARIMPOUY Jean-Gabriel

*Secrétaire de séance : **M. VILATON Pascal***

OBJET :

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les 3 ans.

Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux des Landes.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.



Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme WLUSEK Pierrette, M. FOURNET Cyrille, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. DEHEZ Julien.

La présidence du bureau est assurée par ses soins ; le secrétariat par M. Pascal VILATON, 2^{ème} adjoint au Maire

VU le code électoral, notamment les articles L. 283 à L. 293 ;

VU le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Mme Françoise TAHÉRI préfète des Landes ;

VU le décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur et des outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU la population municipale en vigueur au 1er janvier 2020 de 3 524 habitants,

VU les listes déposées et enregistrées :

Liste Ensemble Construisons Demain

- 1- Sylvie BEZIAT épouse RICARD
- 2- Cyrille, Gérard FOURNET
- 3- Sandrine GUICHENAY épouse CAZENAVE
- 4- François CONSTANTIN
- 5- Isabelle, Colette CHAUPRADE
- 6- Benoit LABAT
- 7- Marie-Laure LAGRASSE
- 8- Nicolas DARRACQ
- 9- Pierrette MONCE épouse WLUSEK
- 10- Patrice GATUINGT
- 11- Audrey CORBANI épouse MESPLEDE

Liste « Rassemblés pour agir à Saint-Vincent-de-Paul »

- 1- LAHONTAN Jean-Jacques
- 2- LABUXIERE Corinne
- 3- LARROQUE Claude

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.



Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

Liste Ensemble Construisons Demain : 20 voix

Liste « Rassemblés pour agir à Saint-Vincent-de-Paul » : 03 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Ensemble Construisons Demain :
6 sièges titulaires et 4 suppléants

Liste « Rassemblés pour agir à Saint-Vincent-de-Paul » :
1 siège titulaire et 0 suppléant

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 juillet 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230609 – DE2023085
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20230609-DE2023085-DE

